



**LIDL**  
AGIT POUR VOUS  
AGIT POUR TOUS

**NAO 2023 : pour la CFDT, le compte  
n'y est pas et les salariés  
ne sont pas écoutés !**

**La CFDT ne signera pas l'accord NAO en l'état et encore moins celui de la prime de partage (prime Macron) !**

Sur la NAO, la proposition de la direction est une augmentation générale de 6% pour les employés jusqu'au maîtrise niveau 5 et 5% pour les maîtrises niveau 6, et pour les cadres, cela apparaît comme raisonnable.

Ce n'est que l'inflation, sans prendre en compte l'augmentation du panier des Français qui se situe entre 12 et 14 % d'augmentation soit le double de l'inflation !

Pour une entreprise qui se dit responsable, où il fait bon travailler, qui dégage de très bons résultats financiers depuis presque dix ans, avec un turnover phénoménal, c'est indécent.

**Dès le début des négociations, la CFDT a demandé que deux accords soient proposés, un concernant la rémunération et un second sur les conditions de travail.**

En effet, pour la CFDT, les nombreuses problématiques de conditions de travail subies au quotidien par les salariés doivent être négociées dans un accord spécifique dit : *qualité de vie au travail* qui doit comporter les revendications remontées par les salariés et proposées par la CFDT.

**L'accord NAO est une coquille vide sans prise en compte par la direction des revendications CFDT !**

**La CFDT dénonce la détresse des salariés qui n'est pas prise en compte par la direction.**

Signer cet accord revient à donner un chèque en blanc à la direction sans aucune avancés notable mais simplement trainer dans le temps par des réunions à venir sans aucun engagement concret.

**La CFDT dénonce également qu'il n'y a aucune clause de revoyure dans cet accord !**

En effet en fonction de l'évolution de l'inflation, du panier des Français mais également de l'évolution du SMIC en cours d'année 2023, il est indispensable que nous nous remettions (direction et syndicats) autour de la table pour discuter du manque de pouvoir d'achat pour les salariés.

A la place de cela, la direction propose un accord avec une Prime de Partage de la Valeur (ex Prime Macron), sans aucune garantie réelle de versement minimum, utopique et qui ne pourrait être versée qu'en octobre 2023. Pratiquement à la fin de l'année passée. Une fois que tous les salariés auront subi la continuité de perte de pouvoir d'achat.

**LES DEMANDES DE LA CFDT SONT SIMPLES ET PRÉCISES :**

**# un seul accord sur les rémunérations**

**# un accord spécifique sur les conditions de travail avec un calendrier précis**

**# Prime de Partage de la Valeur : versée rapidement, sans condition liée à l'inflation et d'un montant décent répondant à l'engagement des salariés et en adéquation avec les bénéfices de l'entreprises.**



**Si la direction ne répond pas rapidement, la CFDT se réserve le droit d'appeler à toute formes d'actions et/ou à une mobilisation nationale afin que les salariés soient entendus sur leurs attentes et revendications dans une entreprise où « *il fait bon vivre* » et qui dégage d'énormes bénéfices !**

**La CFDT, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale chez Lidl,  
écoute ses salariés, affirme ses choix et agit.**